



Communiqué

Date: 13.02.2019

Compte 2018: nouvel excédent réjouissant

L'exercice comptable 2018 de la Confédération se solde par un excédent ordinaire élevé se chiffrant à 2,9 milliards de francs, alors qu'un montant de 0,3 milliard avait été prévu au budget. Comme l'année précédente, ce résultat réjouissant est dû à l'évolution des recettes et à la discipline stricte suivie en matière de dépenses. D'importantes recettes supplémentaires ont été enregistrées avant tout au titre de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct. Lors de sa séance du 13 février 2019, le Conseil fédéral a été informé des résultats provisoires du compte 2018 et a défini le cadre financier du prochain processus budgétaire. Les perspectives pour les années 2020 à 2022 se sont améliorées grâce à l'évolution favorable des recettes, si bien que, selon les prévisions actuelles, aucune mesure d'économies ne sera nécessaire en 2020.

Un excédent de 295 millions était escompté pour 2018. Les deux extrapolations réalisées l'année dernière prévoyaient toutefois déjà une amélioration, laquelle s'est confirmée.

Tableau 1: résultat du compte de financement 2018

mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapport au	
	2017	2018	2018	B	C in %
Recettes ordinaires	70'857	71'322	73'512	2'190	3.7%
Dépenses ordinaires	68'236	71'027	70'574	-453	3.4%
Solde de financement ordinaire	2'621	295	2'938	2'643	
Recettes extraordinaires	177	-	90	90	
Dépenses extraordinaires	-	-	-	-	
Solde de financement	2'798	295	3'029	2'734	

Remarque: les erreurs comptables concernant les chiffres de 2017 ont été corrigées rétroactivement.

Les **recettes** sont supérieures de 2,2 milliards au montant budgétisé pour 2018. D'importantes recettes supplémentaires ont à nouveau été enregistrées au titre de l'impôt anticipé (+ 1,6 milliard). Comme l'année précédente, les demandes de remboursement sont restées inférieures aux attentes. C'est pourquoi la provision constituée pour honorer de futurs remboursements a été augmentée. Le produit de l'impôt fédéral direct a également dépassé le montant prévu au budget (+ 0,9 milliard). Cette amélioration est due, avant tout, à la progression des recettes issues de l'impôt sur le bénéfice des entreprises. Pour leur part, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de timbre sont restées inférieures aux montants budgétisés (- 0,1 milliard et - 0,2 milliard).

Comme l'année précédente, l'écart par rapport au budget du côté des **dépenses** est faible (- 0,6 %, soit - 0,5 milliard) et il est clairement en dessous de la moyenne de ces dix dernières années (- 1,8 %). Les dépenses consacrées à la sécurité et à la prévoyance sociale, en particulier, sont restées inférieures aux montants inscrits au budget (- 0,3 milliard et - 0,4 milliard), avant tout, dans le domaine de l'asile (prévoyance sociale), en raison de la baisse du nombre des demandes d'asile. Les groupes de tâches «Trafic» ainsi que «Finances et impôts» ont, en revanche, vu leurs dépenses s'accroître (+ 0,3 milliard et + 0,4 milliard), car les recettes affectées ont été plus importantes que prévu au budget.

Des **recettes extraordinaires** ont été réalisées pour un montant de 90 millions. Elles découlent du remboursement par CarPostal SA des indemnités perçues en trop. Si l'on prend en considération ces recettes extraordinaires, le compte 2018 se solde par un excédent de 3,0 milliards.

N'ayant pas encore été examinés par le Contrôle fédéral des finances (CDF), les résultats du compte sont encore provisoires.

Évaluation de la situation budgétaire

Lors de sa séance, le Conseil fédéral a également fixé le cadre financier du processus d'élaboration du prochain budget. Le plan financier 2020-2022 actualisé présente, pour l'année 2020, un excédent structurel de 400 millions. Cette amélioration par rapport au plan financier d'août 2018, qui prévoyait un déficit structurel de 400 millions, est essentiellement imputable à la révision à la hausse des estimations de recettes. C'est pourquoi, selon les prévisions actuelles, le budget 2020 ne nécessite pas de mesures d'économies en dépit des charges de 1,4 milliard découlant du projet Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). La réforme de l'imposition du couple et de la famille (suppression de la pénalisation fiscale des couples mariés), quant à elle, devrait entrer en vigueur un an plus tard que prévu, si bien que les diminutions de recettes qu'elle entraîne pour un montant net de 1 milliard seront effectives à partir de 2022. Ce report d'une année explique l'excédent élevé attendu pour 2021. La suppression des droits de douane sur les produits industriels, qui engendrera une baisse de recettes de 0,5 milliard, est désormais prise en compte dans les prévisions pour 2022.

Tableau 2: chiffres actualisés

en mrd de CHF	Budget 2020	Plan financier 2021	Plan financier 2022
1 Recettes	75.8	77.8	78.3
2 Facteur conjoncturel	0.999	1.000	1.000
3 Plafond dép. selon frein à l'endett. [1*2]	75.7	77.8	78.3
4 Dépenses	75.3	76.8	78.0
Solde de financement [1-4]	0.5	1.1	0.2
Déficit / Excédent conjoncturel [1-3]	0.1	-	-
Solde structurel [3-4]	0.4	1.1	0.2
p.m. Solde structurel selon PF 2020-22	-0.4	0.1	1.0

Bien que foncièrement positives, les perspectives doivent être nuancées. D'une part, l'évolution future des recettes de l'impôt anticipé est incertaine. D'autre part, des réformes et des projets qui pourraient entraîner des charges supplémentaires considérables à partir de 2022 (par ex. le relèvement de la déduction pour primes de caisse-maladie au titre de l'impôt fédéral direct et les mesures fiscales visant à renforcer la compétitivité de la place économique) sont actuellement en discussion. Si ces projets de réformes sont pris en considération, la marge de manœuvre prévue pour 2022 disparaît pour faire place à un déficit structurel.

Communiqué

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses en 2018
- Graphiques concernant le compte 2018
- «La Confédération s'est-elle trompée dans ses calculs?»